



Recommandations pour les entreprises et les salariés en télétravail



Faux sites liés au COVID19

- Prenez garde aux faux sites Internet relatifs aux ventes en ligne de masques, gel hydroalcoolique.



Fausse commandes et faux ordre de virement

- Vérifiez la signature de documents ou les tentatives de récupération des mots de passe de vos données d'entreprise.

- Vérifiez les demandes d'un virement exceptionnel ou un changement de RIB d'une facture ou d'un salaire faite par un dirigeant, d'un fournisseur, d'un prestataire, voire d'un collaborateur, pour demander un virement exceptionnel ou un changement de RIB d'une facture ou d'un salaire. Son identité a pu être usurpée suite au piratage d'un compte de messagerie, par message et même téléphone.



L'hameçonnage / Phishing

- méfiez-vous des mails, SMS, chat (réseaux sociaux, messageries instantanées type Whatsapp) et appels téléphoniques non identifiés. Cette technique soustrait des informations personnelles, professionnelles ou bancaires en vous orientant sur de faux sites.



Portails d'information

www.contacterlagendarmerie.fr
www.cybermalveillance.gouv.fr
www.ssi.gouv.fr
www.cnil.fr



Dons frauduleux

- Évitez de cliquer sur les liens des appels aux dons et rendez vous directement sur le site officiel.



Rançongiciel / Ransomware

Cette attaque consiste à empêcher l'accès aux données de l'entreprise et à réclamer une rançon pour les libérer. Elle s'accompagne d'un vol de données et d'une destruction préalable des sauvegardes.

Elles sont possibles par une intrusion sur le réseau de l'entreprise, un accès à distance, par la compromission de l'équipement d'un collaborateur ou un défaut de mise à jour du matériel informatique (pièces jointes ou liens présents dans les courriers électroniques).

Pensez à :

Bilan sécurité et sauvegarde des données

- Profitez du ralentissement de l'activité, faites un bilan complet avec votre responsable informatique ou une entreprise cybersécurité.
- Procédez à des sauvegardes régulières et hors ligne des données. Déconnectez votre support de sauvegarde à l'issue.

Attestation de travail

- Facilitez la mobilité de vos salariés en éditant des attestations de déplacement dérogatoire avec le timbre officiel de l'entreprise.

Déplacements / Télétravail

- Vos collaborateurs et salariés doivent renforcer leur vigilance lors de leurs trajets domicile/lieu de travail, en particulier leurs équipements mobiles.
- Mettez à disposition des solutions de sécurité (VPN, antivirus) et assurez-vous qu'ils connaissent les règles de mise en œuvre et de mise à jour.
- Proscrivez à vos collaborateurs l'emploi d'espaces de partage personnel des documents.
- Rappelez les consignes et contacts en cas d'incident.

Charte informatique

- Faites un rappel sur les droits et devoirs de chacun sur les règles d'utilisation du réseau informatique de l'entreprise.
- Si nécessaire, mettez à jour les consignes et les nouveaux outils du travail à distance.